

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi 7 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à huis clos mardi le 7 avril 2020 à 19 h 00 par conférence téléphonique.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Léo Gauthier et Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19 h 36 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2020-04-043 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-04-044 Adoption du procès-verbal du 10 mars 2020.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 10 mars 2020 séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-04-045 Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, secondé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 82 835.50\$, dont 7835.29\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2020-04-046 Dépôt des états financiers 2019.

Le conseiller Léo Gauthier propose d'accepter les états financiers tels que rédigés par la firme Roy Desrochers Lambert, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019. Les états financiers et le rapport du vérificateur sont déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-04-047 Avis de motion – Règlement 2020-314

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Sandra Lampron conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-314 intitulé règlement décrétant l'utilisation du solde disponible du règlement d'emprunt fermé 2017-291 pour la consolidation de déficit du fonctionnement accumulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-04-048 **Dépôt de projet de règlement 2020-314.**

Il est, par la présente, déposé par monsieur Patrick Mathis, conseiller, le projet du règlement numéro 2020-314 intitulé règlement décrétant l'utilisation du solde disponible du règlement d'emprunt fermé 2017-291 pour la consolidation de déficit du fonctionnement accumulé. Qui sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-04-049 **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels – transfert de pouvoir.**

ATTENDU QUE la personne ayant la plus haute autorité au sein de la municipalité de Saint-Samuel exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE cette personne peut désigner comme responsable un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;

ATTENDU QUE madame Sarah richard a été engagé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière pour la municipalité de Saint-Samuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Grégoire Bergeron, appuyé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Mme Sarah Richard comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels et de lui déléguer toutes fonctions.

2020-04-050 **Avis de motion du règlement 2020-315.**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Patrick Mathis conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-315 modifiant le règlement taux de taxation 2020 numéro 2019-312.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-04-051 **Dépôt du projet de règlement numéro 2020-315.**

Il est, par la présente, déposé par madame Claudia Doucet conseillère, le projet du règlement numéro 2020-315 intitulé – Règlement numéro 2020-315 modifiant le règlement taux de taxation 2020 numéro 2020-312. Qui sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-04-052 **Demande de modification de l'entrée du domaine Thibodeau.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel a reçu une demande écrite de modification de l'entrée du domaine Thibodeau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne le ministère des Transports du Québec;

En CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Doucet appuyé par Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consulter le MTQ pour cette demande.

2020-04-053

Entretien de la portion rang des Saules (15^e Rang Ste-Eulalie).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel a reçu une demande écrite d'apporter en discussion au conseil l'entretien de la portion rang des Saules (15^e Rang) qui appartient à Sainte-Eulalie;

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'une discussion avec Sainte-Eulalie leur budget annuel est déjà statué avec leur entrepreneur pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Mathis, appuyé par Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre cette discussion lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021.

2020-04-054

Investissement Centre de services à la communauté de Saint-Samuel.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services à la communauté de Saint-Samuel est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services à la communauté de Saint-Samuel a obtenu 8 nouvelles places et qu'un aménagement locatif est requis;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services à la communauté de Saint-Samuel offre ses services aux Samuelois et Samueloises en priorité;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption des prévisions budgétaire 2020 un montant a été prévu pour des améliorations locatives au 489, 3^e Rang Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Grégoire Bergeron, appuyé par Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don affecté de 3000\$ pour l'aménagement du vestiaire du Centre de services à la communauté de Saint-Samuel.

2020-04-055

Corridor piétonnier à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (TAPU).

CONSIDÉRANT QU'en adoptant la politique MADA et MAE, la municipalité de Saint-Samuel a reconnu l'importance d'offrir un milieu de vie sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre d'urbanisation est fréquemment utilisée par des piétons;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel est convaincue que ce projet offrirait une solution sécuritaire aux déplacements actifs sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu effectuer des travaux à l'été 2020 qui consisteront à créer un corridor piétonnier sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre une aide financière considérable;

CONSIDÉRANT QUE pour la mise en place d'un corridor piétonnier il est primordial d'avoir une vision d'ensemble et de déterminer les critères de conception;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise GéniCité peut réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Doucet, appuyé par Martin Tourigny et résolu à l'unanimité de mandater l'entreprise GéniCité pour les services professionnels concernant la mise en place d'un corridor piétonnier.

2020-04-056

Modification de la résolution 2020-03-036 pour – Demande à formuler au Ministère des Transports du Québec afin d'aménager un corridor piétonnier pour une section du 3^e Rang Ouest entre la rue Curé Baron et la rue Sainte-Hélène.

CONSIDÉRANT QUE cette section d'emprise est sous l'autorité du Ministère du Transport du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en adoptant la politique MADA et MAE, la municipalité de Saint-Samuel a reconnu l'importance d'offrir un milieu de vie sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la section du 3^e Rang Ouest, entre la rue Curé-Baron et la rue Sainte-Hélène, est fréquemment utilisée par des enfants qui se rendent à l'école en marchant;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-03-036 mentionne seulement la section du 3^e Rang Ouest, entre la rue Sainte-Hélène et la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu effectuer des travaux à l'été 2020 qui consisteront à créer un corridor piétonnier sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que le Ministère des transports du Québec effectue les travaux demandés à leurs frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Mathis appuyé par Grégoire Bergeron et résolu de faire parvenir ladite résolution au Ministère des transports du Québec et d'autoriser madame Sarah Richard afin de procéder à toute négociation et signature de documents dans le présent dossier

2020-04-057

ClicSÉQUR - Représentant.

IL EST RÉSOLU :

QUE Richard Sarah, directrice générale et secrétaire-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQur et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQur.

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

Signature de l'administrateur Camille Desmarais,
Maire,

Signature de l'administrateur Sandra Lampron,
Conseillère #1,

Signature de l'administrateur Grégoire Bergeron,
Conseiller #2,

Signature de l'administrateur Patrick Mathis,
Conseiller #3,

Signature de l'administrateur Claudia Doucet,
Conseillère #4,

Signature de l'administrateur Léo Gauthier,
Conseiller #5,

Signature de l'administrateur Martin Tourigny,
Conseiller #6,

Considérant que tous les administrateurs de la Municipalité de Saint-Samuel qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée. Un

exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

2020-04-058

Plan de sécurité civile.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Samuel reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par Grégoire Bergeron, appuyé par Claudia Doucet et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Sarah Richard, directrice générale et coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE Sarah Richard soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Claudia Doucet propose la levée de la séance à 20 h 34. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Camille Desmarais,
Maire**

**Camille Desmarais,
Maire**

**Sarah Richard,
Secrétaire de la séance**